

COMMUNE DE MANONCOURT EN WOEVRE  
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 juillet 2022



Présents : A. Fleitz , I. Marchal, Cl. Vuillaume, A. Migot, E. Gruy, Ch. Pierson - Absents excusés : M. Chartier, R. Chatelain, P. Hippert - Absent : C. Vosgien - Procurations : M. Chartier à Ch. Pierson.

**Publicité des actes :**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, la loi réforme les règles de publicité (le porter à connaissance, par notification, affichage, publication) d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et de leurs groupements. Le registre a pour objet la conservation et l'authentification du contenu des délibérations, des décisions prises par délégation, des arrêtés, des actes de publication et de notification pris par l'exécutif qui peut certifier le caractère exécutoire des actes pris par les autorités communales, intercommunales ou syndicales. La tenue du registre au format papier est obligatoire. Pour une commune, la signature des décisions par le secrétaire de séance et le maire atteste sa conformité avec l'original.

La dématérialisation de la publication pour une commune de moins de 3500 habitants n'est pas encore obligatoire. Le conseil municipal doit choisir un mode unique de publicité, et c'est l'affichage papier au panneau communal devant la mairie qui a été retenu à l'unanimité.

Le PV de séance est arrêté au commencement de la séance suivante, signé par le maire et le secrétaire de séance. Le compte rendu de séance est supprimé et remplacé par la liste des délibérations.

**Bois et affouages :**

Pour l'hiver prochain, les tiges des parcelles 13 et 15 seront en affouage. Le nettoyage des parcelles du bois Chaudé 5R et 6R en voie de replantation avec le plan CC2T pourrait attendre l'automne 2023 (replantation 2024) selon le nombre d'affouagistes, pour avoir un peu de bois chaque année plutôt qu'une grosse quantité en une seule fois.

Les affouagistes viendront s'inscrire en mairie entre le 16 et le 30 septembre 2022.

**Chapiteau CC2T pour la fête des écoles :**

Le conseil municipal décide de prendre en charge le coût de montage et démontage du chapiteau qui a été utilisé par le comité d'organisation de la fête des écoles pour la fête du 18 juin 2022 qui s'est déroulée aux abords de la salle communale (coût 350 euros).

**Retour sur commissions et délégations :**

Petite enfance et périscolaire : à l'initiative de la CC2T une information sur les dispositifs et obligations pour agrément Caf et Jeunesse et Sport a eu lieu ; des aides possibles pour travaux dans les lieux utilisés pour le hors temps scolaire si la structure est en règle avec la contractualisation d'un agrément.

SIS de la Côte en Haye : compte tenu des effectifs pour la rentrée de septembre 2022, une partie des enfants de grande section seront scolarisés à Domèvre (effectifs trop chargés à Tremblecourt par l'arrivée des naissances nombreuses de 2019) ; le projet d'agrandissement des locaux de Domèvre sont repris à zéro (changement d'architecte).

CC2T et ordures ménagères : Evolution du service rendu en 2023 pour le passage à 1 ramassage tous les 15 jours, et tri sélectif modifié au PAV (point d'apport volontaire) par séparation des déchets ligneux (papier carton) et non ligneux des corps creux (fer et plastic). L'étape suivante en 2025 sera le tri sélectif des déchets fermentescibles. Dabs les mois à venir, l'ambassadeur du tri de la CC2T viendra informer plus précisément les habitants.

CC2T et PLUIH : Le conseil communautaire Terres toulousises lors de sa séance du 30 juin 2022, a approuvé le projet de PLUIH ; les documents sont à approuver par les conseils municipaux des communes membres dans les 3 mois, ainsi que par les personnes publiques associées. Etape suivante, enquête publique, avant finalisation et approbation définitive.

Assainissement : le zonage est validé, ainsi que le lieu d'implantation de la station à Minorville. Les marchés seront lancés rapidement pour pouvoir commencer les travaux décembre 2022 ; il y aura plusieurs tranches de travaux, avec le souci d'impacter le moins possible les déplacements sur les routes départementales et communales. Pour Manoncourt, les travaux d'infrastructure sont en prévision pour 2023, avec plusieurs semaines de travaux sur la route de Tremblecourt sur ½ chaussée.

**Questions et informations diverses**

Retour sur l'événement festif privé du week-end du 1<sup>er</sup> au 3 juillet ; la gendarmerie est intervenue plusieurs fois.

En septembre prochain, plusieurs réunions publiques se dérouleront pour information concernant les travaux assainissement et le plan de zonage définitif (1), l'évolution de la numérotation des constructions pour l'adressage dans la commune, le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUI-H)

---

(1) = l'enquête publique sera présente le 16 septembre de 17h à 19h en mairie.